

# Règles de vie dans les services de Pédiatrie

*Afin de favoriser le repos de votre enfant hospitalisé et de permettre à l'équipe soignante d'effectuer des soins de qualité, quelques règles de vie sont à respecter :*

**1** Il est interdit de fumer dans les chambres.

**2** Horaire libre des visites pour papa et maman.

**3** Les enfants hospitalisés ne doivent en aucun cas sortir seuls du service.

**4** Pendant la visite médicale le matin, seuls les parents de l'enfant concerné sont autorisés à rester dans la chambre avec leur enfant : ceci afin de respecter le secret médical de chaque patient

**5** Les soins réalisés le jour et la nuit relèvent de la prescription médicale, nous comptons sur votre compréhension et collaboration pour accepter les contraintes liées aux horaires des soins.

**6** Un des deux parents peut rester la nuit dormir auprès de son enfant.

**7** Le lit accompagnant qui est mis à votre disposition doit être fermé le matin avant la visite du médecin, prévue soit avant 8h30 heures.

**8** La présence des enfants de moins de 15 ans dans le service n'est pas autorisée. (voir avec l'infirmière / puéricultrice pour les frères et sœurs)

**9** Les visites de la famille sont autorisées l'après-midi (deux personnes maximum en même temps).

**10** Les ordinateurs portables, téléphone, jeux électroniques....) ne doit pas être branché dans le service : ceci en regard des normes de sécurité du CHU.

**11** Les téléphones portables peuvent être utilisés avec discrétion ou mis sur messagerie.

**12** La salle de jeux est à la disposition des enfants hospitalisés uniquement.

**13** Tous les renseignements utiles à votre séjour se trouvent dans le livret d'accueil du CHU.

*L'ensemble de l'équipe soignante vous remercie de votre compréhension et souhaite que votre séjour se déroule dans de bonnes conditions.*

**Professeur LESBROS**  
Chef de service

**Melle PETROFF**  
Cadre supérieur de santé

**Mme LEYDET**  
Cadre de Santé Pédiatrie A

**Mme DECOEUR**  
Cadre de Santé Pédiatrie B